



Référence: ICC-ASP/16/SP/47

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note verbale ICC-ASP/16/SP/07, en date du 7 mars 2017, et à sa résolution ICC-ASP/3/Res.6 concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges adoptée par l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome le 10 septembre 2004. Conformément aux paragraphes 11 et 12 de ladite résolution, le Secrétariat souhaite informer les États Parties de l'état des candidatures aux postes de juge au 13 août 2017 :

		Nombre de votes minimums requis	Nombre de candidatures minimums requis	Candidatures en date du 13 août 2017
Conditions concernant les listes	<i>Liste A</i>	1	s.o	9
	<i>Liste B</i>	1	s.o	3
Critères relatifs à la région	<i>Afrique</i>	1	2	4
	<i>Asie-Pacifique</i>	1	2	2
	<i>Europe orientale</i>	Critères remplis	s.o.	2
	<i>Amérique Latine & Caraïbes</i>	1	2	2
	<i>Europe occidentale & autres États</i>	Critères remplis	s.o.	2
Critères relatifs au sexe du candidat	<i>Masculin</i>	Critères remplis	s.o.	3
	<i>Féminin</i>	5	10	9

Comme indiqué ci-dessus, les critères minimums pour la présentation de candidats aux postes de juge n'ont pas tous été remplis. En application du paragraphe 11 de la résolution, la période de présentation de candidatures a été prolongée jusqu'au dimanche, 27 août 2017. Il est demandé aux États de faire parvenir la présentation des candidatures au Secrétariat de l'Assemblée par la poste ou, de préférence, par télécopie (+31-70-515-8376) ou par courriel à asp@icc-cpi.int, avant minuit (heure d'Europe centrale) le 27 août 2017. Dans la mesure du possible, le Secrétariat souhaiterait également recevoir la version numérique des candidatures proposées, de préférence en version Word.

Des informations supplémentaires sur les candidatures se trouvent sur le site Web de la Cour pénale internationale (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 14 août 2017